



**Cfdt:**

# LA COTISATION SYNDICALE, ÇA SERT À QUOI ?

**La cotisation à la CFDT est égale à 0,75% du salaire.**

Tous les adhérents bénéficient d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de la cotisation acquittée sur une année civile. Les adhérents qui n'ont pas d'impôt à payer auront droit à un remboursement de 66% du montant de leur cotisation s'ils ne sont pas aux frais réels.

Une cotisation pour soutenir nos actions



Nos campagnes de communication, nos actions syndicales, nos temps démocratiques ou de mobilisation...

Ces actions sont financées grâce aux cotisations des adhérents, plus nous sommes nombreux, plus elles sont impactantes !

Une cotisation pour financer nos services



Réponse à la carte, soutien juridique, Jobs à la carte, assurance vie professionnelle et vie syndicale, l'information chez vous grâce à CFDT magazine... Tout cela est possible grâce aux cotisations des adhérents !

Une cotisation qui vous ouvre des droits



Accès à la formation syndicale et à l'ARC (Accompagnement, Ressources, Conseil) depuis l'espace adhérent sur CFDT.fr.

La cotisation syndicale c'est aussi la solidarité à travers la caisse de grève. La CFDT est la seule organisation syndicale à offrir ce service de façon claire et structurée !

**VOUS AVEZ DES QUESTIONS ? N'HÉSITEZ PAS À VOUS RAPPROCHER D'UN(E) REPRÉSENTANT(E) **CFDT** !**